

Hébergement d'urgence

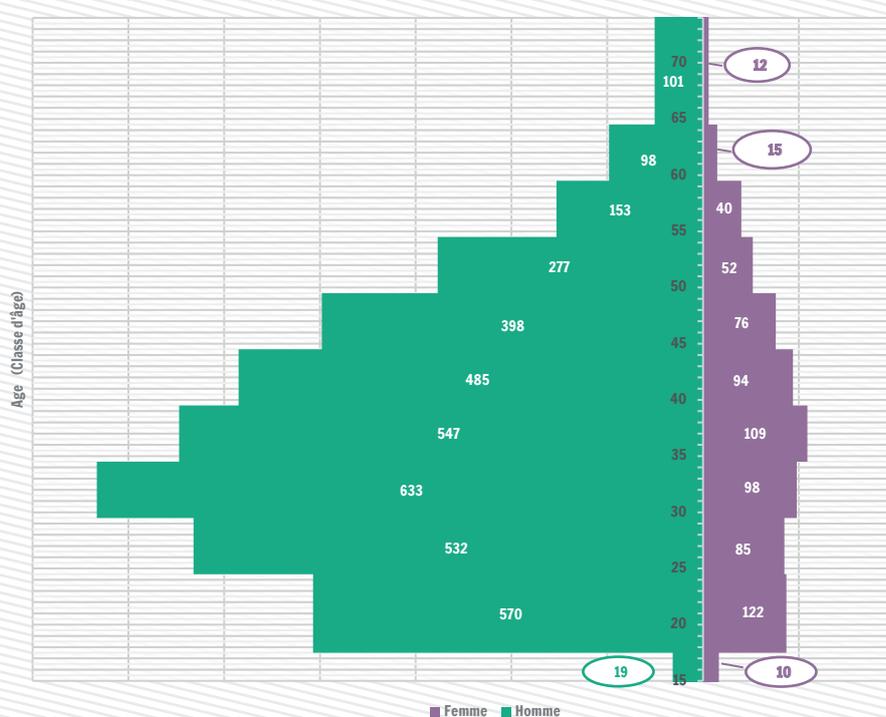
réalisé par les services partenaires des Relais sociaux

5 675 pers.

C'est le nombre de bénéficiaires du dispositif d'hébergement d'urgence organisé par les services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie en 2019

Répartition par tranche d'âge et genre des bénéficiaires de l'hébergement d'urgence en Wallonie (2019)

Pyramide des âges des bénéficiaires de l'HU (N)



Nombre de bénéficiaires (N)

	H	F	Genre inconnu	Total
65 ans et +	101	12	-	113
60 à 64 ans	98	15	-	113
55 à 59 ans	153	40	-	193
50 à 54 ans	277	52	-	329
45 à 49 ans	398	76	-	474
40 à 44 ans	485	94	-	579
35 à 39 ans	547	109	-	656
30 à 34 ans	633	98	-	731
25 à 29 ans	532	85	-	617
18 à 24 ans	570	122	-	692
- de 18 ans	19	10	-	29
Age inconnu	743	405	1	1 149
Total	4 556	1 118	1	5 675

Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N Femmes = 1 118, N Hommes = 4 556, N Genre inconnu = 1) (21 services répondeurs de 7 RSU)

Les Relais sociaux urbains (RSU) assurent en Wallonie la coordination et la mise en réseau de services (privés et publics) impliqués dans l'aide aux personnes en situation d'exclusion, à savoir "toute personne majeure confrontée ou susceptible d'être confrontée à la difficulté de mener une vie conforme à la dignité humaine et d'exercer les droits reconnus par l'article 23 de la Constitution". Cette coordination concerne les activités déployées au sein de quatre axes à savoir le dispositif urgence sociale (système d'intervention 24h sur24), l'hébergement d'urgence, le travail de rue et l'accueil de jour.

Cette fiche est relative aux caractéristiques des bénéficiaires de l'hébergement d'urgence (HU) organisé par les services partenaires des RSU. L'HU consiste en l'offre d'un lit pour la nuit, principalement en abri de nuit, pour une durée temporaire et sans obligation d'accepter un projet d'insertion. L'utilisateur doit cependant se conformer au règlement d'ordre intérieur spécifique au service qui l'accueille. Un quota de nuitées, à ne pas dépasser, est également fixé.

Au cours de l'année 2019, les 21 services répondeurs issus de 7 RSU ont hébergé 5 675 personnes, en grande majorité des hommes (80,3 %).

La pyramide des âges construite à partir des 4526 bénéficiaires dont on dispose de l'âge, montre que tant chez les femmes que chez les hommes, ce sont les classes d'âges situées entre 18 et 49 ans qui sont les plus représentées.

Hébergement d'urgence

réalisé par les services partenaires des Relais sociaux

Répartition par type de revenu (principal) des bénéficiaires de l'hébergement d'urgence en Wallonie (2019)

Aucune ressource financière	49,2%
Revenu d'intégration sociale (RIS) ou une autre aide sociale	23,6%
Indemnités de mutuelle (ou maladie-invalidité)	9,8%
Allocations de chômage	6,0%
Allocations aux personnes handicapées	3,8%
Pension	2,7%
Revenus professionnels	4,0%
Autres types de revenus	0,9%
Total	100%

Parmi les bénéficiaires de l'hébergement d'urgence en 2019, la moitié d'entre eux est sans revenu (49,2 %). Un peu moins de l'autre moitié (45,9 %) dispose, à titre de revenu principal, « d'allocations sociales » : il s'agit de « revenus d'intégration » (23,6 %), d'« indemnités de mutuelle » (9,8 %), d'« allocations de chômage » (6,0 %), d'« allocations pour personnes handicapées » (3,8 %) ou encore de « pensions (de retraite...) » (2,7 %).

Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 3 701) (17 services répondants de 7 RSU)

Répartition par type de ménage des bénéficiaires de l'hébergement d'urgence en Wallonie (2019)

Isolés vivant sans enfant	88,0%
Isolés vivant avec enfant(s)	5,4%
En couple vivant sans enfant	4,2%
En couple vivant avec enfant(s)	1,3%
En situation familiale autre	1,1%
Total	100%

La grande majorité des bénéficiaires de l'hébergement d'urgence est composée « d'isolés vivant sans enfant » (88,0 %). 6,7 % des bénéficiaires de l'HU vivent dans des situations de ménage composé d'un ou plusieurs enfants.

Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 3 796) (17 services répondants de 6 RSU)

Définitions et sources

Les statistiques sont établies au niveau wallon, par l'IWEPS, à partir de données harmonisées transmises annuellement par l'ensemble des RSU de Wallonie : Tournai, Mons-Borinage, La Louvière, Charleroi, Namur, Liège et Verviers. Chacun d'eux réalise, sur son territoire, la coordination de la collecte des données auprès des services partenaires.

Ces données constituent une source d'information unique sur les personnes vivant dans la « grande précarité ». Ce public est très mal appréhendé par les sources administratives et absent des enquêtes sociales à visée généraliste (SILC).

Pertinence et limites

Les chiffres peuvent sous-estimer le nombre de bénéficiaires d'un hébergement d'urgence car seuls les hébergements d'urgences des institutions partenaires des relais sociaux sont prises en compte. Les chiffres peuvent aussi sur-estimer le nombre de bénéficiaires, car certaines personnes sont comptabilisées plusieurs fois si elles fréquentent des services différents.

Pour en savoir plus : Statistiques des relais sociaux urbains wallons 2015, "Regards statistiques N°1" : www.iweps.be/publication/statistiques-relais-sociaux-urbains-wallons-2015/

« La prise en charge de la grande précarité et du sans-abrisme dans six grandes villes wallonnes » - Anne Deprez : www.iweps.be/publication/prise-charge-de-grande-precarite-abrisme-six-grandes-villes-wallonnes/

Personne de contact : Olivier Colicis (o.colicis@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2021